



GUIDE DES ANIMATEURS FRATERNELS OFS

**Commission JEFRA
CIOFS
2024**

Introduction:

La Commission JeFra du Conseil de Présidence du CIOFS a relevé certains défis au cours de cette période de service, l'un d'entre eux réfléchit à la manière de renforcer l'accompagnement du service d'Animateur Fraternel, en particulier au sein de nos fraternités OFS, en approfondissant le rôle du service et l'importance de soutenir les jeunes bien-aimés de la JeFra.

La première étape a été de revoir les documents existants sur l'animation fraternelle tout en recherchant d'autres matériaux liés à ce service. Nous avons basé ce matériel sur le document du CIOFS « **Lignes directrices pour l'animation fraternelle** » (2011) et avons découvert que le Brésil avait élaboré un « **Guide pour les animateurs fraternels** » très complet et instructif (2016). Nous avons donc demandé l'autorisation appropriée du Conseil National OFS et le Conseil National de la JeFra, par l'intermédiaire de son Ministre et de son Président, d'utiliser le matériel et de le partager, en y apportant les modifications nécessaires, notamment celles spécifiques à l'organisation de ce pays.

Nous sommes reconnaissants de la grande générosité de nous donner la liberté de l'adapter au contexte mondial, permettant ainsi son utilisation dans tous nos pays. Nous sommes conscients que la création de ce guide a impliqué la contribution de nombreux animateurs fraternels du Brésil, qui ont su enrichir le contenu développé ici avec leur vaste expérience et leurs connaissances acquises à travers leur service.

Silvia Noemi Diana OFS,
Animatrice Fraternelle CIOFS
2024

I. Animation Fraternelle

I.1 Missions et services:

« **La mission première de l'animateur fraternel est de témoigner de la vie évangélique manifestée dans ses interactions avec la JeFra** » (Orientations pour l'animation fraternelle 3.1).

Premièrement, il nous est utile de comprendre la signification du terme « animation fraternelle ». Animer, c'est apporter de l'encouragement, de la vigueur, de la force, bouger, motiver. L'encouragement, à son tour, selon la définition du dictionnaire, signifie l'âme, l'esprit, le courage, ou la force. Ces définitions permettent déjà de percevoir l'importance et la mission confiée au service de l'animation fraternelle. Alors la question se pose : quelle âme/esprit faut-il donner, promouvoir, fomenté ? Nous trouvons ainsi le premier risque de cette mission : le « je », la pensée que je suis celui qui anime et ne reconnaissant pas que c'est ma vocation donnée par Dieu qui me pousse à animer.

L'âme, l'esprit que le franciscain doit acquérir est celui du Christ, de l'Esprit qui a animé François, qui a animé les franciscains tout au long de l'histoire et qui continue à agir aujourd'hui encore.

« Lorsque nous parlons d'une réalité qui a un « esprit », nous faisons généralement référence à un mouvement intérieur qui pousse, motive, encourage et donne un sens à l'action personnelle et communautaire. L'évangélisation avec l'esprit est très différente d'un ensemble de tâches vécues comme un obligation pesante qui est à peine tolérée, ou supportée comme quelque chose qui contredit nos propres inclinations et désirs » (Evangelii Gaudium, chapitre 5).

C'est ce que nous enseigne le pape François dans l'exhortation apostolique Evangelii Gaudium (La joie de l'Évangile), affirmant qu'il faut revenir à la source, au Christ, à la manière d'être des premiers apôtres, une manière qui, plus tard, a refait surface dans la manière de vivre de notre Père François et des premiers frères, une « manière de vivre et d'être » que nous appelons l'Ordre Franciscain.

L'Ordre fondé par saint François a été le premier à utiliser le nom de « frères/frères », indiquant le vrai sens idéalisé par le saint d'Assise concernant la relation qui devrait exister entre ses disciples. Notre Ordre Franciscain Séculier s'appelait initialement « frères et sœurs de pénitence ». Ainsi, nous percevons que la dimension fraternelle est l'un des aspects les plus précieux de notre charisme et nécessite une culture très assidue.

Nous avons une dimension humaine de fraternité qui se caractérise fondamentalement par un comportement amical envers les autres : empathie, solidarité, rencontre, évitement des bagarres, des intrigues, compréhension de l'autre. Tout cela est très bon et louable, mais dans l'Esprit franciscain, le « fraternel » évoqué va encore plus loin.

Le Pape François nous dit dans Fratelli Tutti : **« Personne ne mûrit ni n'atteint sa plénitude dans l'isolement. De par sa nature même, l'amour exige une plus grande ouverture aux autres, une plus grande capacité de les accueillir, dans un voyage sans fin qui nous entraîne au-delà des limites, de nos horizons étroits vers les horizons plus larges de l'appartenance universelle. Jésus nous a dit : « Vous êtes tous frères »** (Mt 23, 8).

Et c'est cet « esprit fraternel » qui doit être cultivé par tous les franciscains séculiers, et spécialement par l'animateur fraternel, aux côtés des jeunes.

La mission consiste donc à refléter le Christ auprès des jeunes. Être attentif et montrer aux jeunes les signes de sa présence dans ce monde, en ce temps, en cet âge. Travailler pour que les jeunes perçoivent en eux la présence et l'action de l'Esprit et apprennent à en prendre soin, à le cultiver par eux-mêmes. Car c'est le feu de cet Esprit qui enflammera leurs cœurs, les transformant en personnes qui changent le monde, en véritables évangélistes.

Il est également très important de noter que l'Animateur Fraternel ne représente pas lui-même auprès des jeunes, mais plutôt la fraternité franciscaine à laquelle ils appartiennent. Ce n'est pas une mission individuelle, mais une mission de fraternité que l'Animateur assume aux côtés des jeunes. Ainsi, toute la fraternité de l'Ordre Franciscain Séculier désire rester étroitement liée à la JeFra. Il s'agit donc d'une mission entreprise par toute la fraternité et confiée au service de « l'Animation Fraternelle ».

Dans l'Exhortation Apostolique *Christus Vivit*, il nous est dit au point 67 : « **La clarté de vision de celui qui a été appelé à être père, pasteur ou guide des jeunes consiste à voir la petite flamme qui continue de brûler, le roseau qui semble courbé (cf. Is 42, 3), mais qui ne s'est pas encore brisé. C'est la capacité de trouver des chemins là où les autres ne voient que des murs, c'est l'habileté de reconnaître les possibilités là où les autres ne voient que des dangers. Dieu le Père, capable de valoriser et de nourrir les graines de bien plantées dans le cœur des jeunes. Ainsi, le cœur de chaque jeune doit être considéré comme une « terre sacrée », porteuse de graines de vie divine, devant laquelle il faut « prendre ». « Enlever nos chaussures » pour approcher et approfondir le Mystère. »**

Les jeunes ont besoin d'avoir un endroit où chercher, surtout lorsqu'ils ont besoin de soutien, de subsistance. Ils ont besoin d'un modèle montrant « comment je veux que ma vie soit dans le présent et dans le futur ». Ils ont besoin de voir des gens qui acceptent leur vocation, leurs dons mais aussi leurs limites. Ils ont besoin de voir les reflets de l'amour du Père dans ce monde.

Par conséquent, l'Animateur sera celui qui, étant proche des jeunes, s'efforcera d'éveiller toujours plus dans leur cœur le désir d'embrasser et de suivre tout au long de leur vie la vocation qu'ils ont reçue (profession). Ils doivent servir d'instrument de communion entre l'OFS et la JeFra à tous les niveaux, participant et accompagnant avec une grande affection la vie quotidienne de la fraternité de la JeFra et de chaque jeune franciscain, créant une relation où le dialogue construit des ponts et non des murs, qui se concrétise, surtout, avec les actions suivantes :

- **Collaborer étroitement avec le Conseil de la JeFra et le Conseil de l'OFS, en travaillant sur l'intégration entre l'OFS et la JeFra.**
- **Assurer une éducation franciscaine appropriée qui aide les jeunes à centrer leur vie sur la personne et les enseignements du Christ, en reconnaissant que la JeFra possède des méthodes d'organisation et une formation spécifiques adaptées aux jeunes.**
- **Contribuer à la croissance spirituelle du Conseil de la JeFra.**
- **Faciliter la création de nouvelles Fraternités JeFra, en particulier au sein des Fraternités OFS où la JeFra n'est pas encore établie.**

Nous pouvons donc croire que de cette manière, les jeunes appelés à la vie franciscaine (membres de la JeFra) découvriront dans l'Ordre franciscain un trésor qu'ils ne peuvent trouver nulle part ailleurs et apprendront à aimer ce merveilleux héritage que notre Père Séraphique François nous a quitté et que l'Église nous a confié.

2 - Conditions requises pour l'élection ou la nomination de l'animateur fraternel

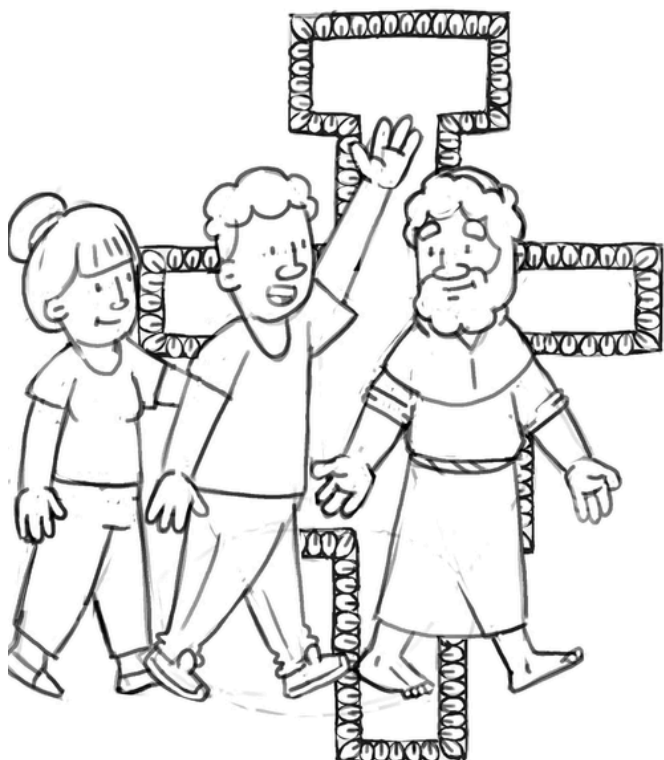
« Les fraternités OFS s'engagent à doter les fraternités de la JeFra d'un animateur fraternel qui, aux côtés de l'assistant spirituel, assure une formation franciscaine séculière adéquate » (GGGG 97).

L'engagement réciproque entre l'OFS et la JeFra nous invite à entreprendre un service très important pour la promotion de la vocation franciscaine séculière : l'Animateur Fraternel. La responsabilité de l'Animation Fraternelle appartient à l'ensemble de la fraternité OFS qui, à travers l'exemple de ses frères et sœurs, doit créer les conditions propices pour favoriser la spiritualité franciscaine laïque parmi les membres de la JeFra.

Le Conseil local OFS le plus proche de la fraternité de la JeFra assume étroitement cette responsabilité, en organisant des réunions communes guidées par un esprit franciscain de communion fraternelle réciproque et, surtout, en élisant ou en nommant un Frère/Sœur approprié pour servir comme Animateur Fraternel.

Ainsi, l'Animateur Fraternel, par son exemple de vie et, surtout, par sa présence, au nom de tout l'OFS, aux côtés de la Fraternité de la JeFra, favorise son total dévouement à ce service qui lui est fraternellement confié.

Mais comment se déroule ce processus d'indication, d'élection ou de nomination ? Quelles sont les conditions nécessaires pour devenir Animateur Fraternel ? Dans certains pays, la JeFra doit formellement demander par écrit un animateur fraternel au Conseil OFS respectif, en indiquant les noms préférés. Le Conseil OFS, à son tour, sélectionne l'une des personnes proposées dans son chapitre électif et, s'il n'est pas possible de sélectionner, désigne un autre frère/sœur pour le rôle et doit envoyer cette nomination par écrit au Conseil de la JeFra.



En cas d'absence de Fraternité OFS dans le même périmètre paroissial, le Conseil de la JeFra doit adresser son indication à la fraternité la plus proche de sa ville, et si cela n'est pas possible, informer le Conseil OFS de l'échelon immédiatement supérieur pour s'assurer de la présence d'un frère/sœur pour assumer ce service.

Avec l'élection ou la nomination, l'Animateur Fraternel devient membre à la fois du Conseil OFS et du Conseil de la JeFra à chaque niveau. Il est important de noter que le conseil de la fraternité OFS doit respecter certaines exigences de base qui sont nécessaires pour qu'un frère/une sœur soit proposé pour le rôle d'animateur fraternel. Ceux-ci sont:

- Être frère/sœur profès à l'OFS.
- Être actif dans leur fraternité locale.
- Être témoins de leur vocation franciscaine laïque.
- Être dynamique, disponible et ouvert au dialogue.

Los estatutos nacionales pueden establecer distintas formas para elegir o designar al Animador fraterno de acuerdo a las realidades de cada país, siempre teniendo en cuenta lo establecido en los documentos internacionales

3. Participation de l'animateur fraternel à diverses réunions fraternelles de la JeFra

« L'animation fraternelle est synonyme d'accompagnement, car sa tâche principale est d'accompagner les jeunes dans leur chemin de croissance franciscaine, qui suppose aussi l'humain et le chrétien » (Incorporation des membres de la JeFra à l'OFS, 2).

Tout comme les fraternités OFS locales, régionales et nationales ont leurs programmes de réunions et de chapitres, la JeFra a aussi ses propres moments de même nature pour vivre le charisme franciscain et renforcer les liens fraternels.

L'Animateur Fraternel, à son tour, doit être présent dans ces moments où la fraternité de la JeFra se rassemble, en jouant un rôle de collaboration pertinent et en encourageant le leadership et l'autonomie qui devraient être une caractéristique distinctive des jeunes franciscains.

De plus, l'Animateur Fraternel doit être attentif à ne pas imposer aux membres de la JeFra un mode de travail et d'expérience du charisme qui ne correspond pas aux exigences des jeunes mais, au contraire, être ouvert au développement dynamique d'activités spécifiques aux fraternités de la JeFra.

3.1. Dans les réunions fraternelles

Les fraternités de la JeFra doivent se réunir pour que les membres de la JeFra expérimentent la spiritualité franciscaine ainsi que des moments de prière, de formation et de camaraderie, en plus des annonces pertinentes et des activités pastorales occasionnelles entreprises par la fraternité.

L'Animateur Fraternel, de son côté, doit veiller avec subtilité à ce que la rencontre soit bien préparée, éveillant chez chaque animateur de la JeFra le désir de contribuer dynamiquement et spirituellement à sa participation au rassemblement fraternel.

Il est important de souligner que l'Animateur Fraternel doit être présent à certaines réunions de la Fraternité de la JeFra pour démontrer l'attention et l'affection de l'OFS envers les membres de la JeFra et tout le chemin spirituel entrepris. Il est recommandé qu'en leur absence, un frère/une sœur profès de la fraternité franciscaine séculière soit désigné pour être présent aux côtés des jeunes franciscains.

Nous soulignons que, en raison de ce qui est expressément prévu dans les documents traitant de l'Animation Fraternelle, le frère/sœur franciscain séculier doit accorder une attention particulière, avec l'Assistant Spirituel, à la formation de la fraternité, en établissant, à cet effet, une relation étroite avec les responsables de la Formation Fraternité de la JeFra.

3.2. Lors des réunions du Conseil de la JeFra

Étant donné que l'Animateur Fraternel est une référence pour la jeunesse franciscaine, notamment dans les aspects de leadership et d'engagement dans l'expérience du charisme franciscain, il est important de considérer que les réunions du Conseil de la JeFra sont des moments privilégiés à favoriser, chez chacun des membres de la JeFra désignés pour les services, la responsabilité et le sentiment d'appartenance à la fraternité.

L'Animateur Fraternel doit également transmettre l'expérience acquise au cours de son parcours franciscain séculier, en veillant à ce que le calendrier des activités des différents services fraternels soit élaboré avec l'équilibre nécessaire à leur bon développement et conformément aux propositions des conseils supérieurs.

En outre, il est important de communiquer au Conseil de la JeFra les activités qui seront réalisées par l'Ordre Franciscain Séculier afin que la Fraternité de la JeFra puisse s'organiser pour être présente à de tels événements, en promouvant la communion qui doit être un signe distinctif dans toute la Famille Franciscaine.

3.3. Dans les assemblées et les chapitres de la JeFra

Concernant la participation de l'Animateur Fraternel aux Chapitres, Assemblées, l'Animateur Fraternel doit présenter le rapport de son service effectué aux côtés de la fraternité de la JeFra, afin qu'il soit consigné au procès-verbal de la réunion et dûment archivé dans les actes officiels de son actions fraternelles.

De plus, ils doivent prêter attention à la présentation des rapports d'autres services pour faire des observations qui permettront un futur dialogue individualisé avec les membres du conseil dans le but d'améliorer le travail fraternel.

En cas d'Assemblée ou de Congrès, l'Animateur Fraternel aura le droit de voter sur toutes les questions, à l'exception des élections, étant comptées dans le quorum, et par conséquent, sa présence est indispensable. En cas d'impossibilité, ils doivent se réunir avec leur Ministre du Conseil OFS respectif pour indiquer un frère franciscain profès qui les remplacera avec l'autorisation appropriée.

Il est important de préciser que toutes les dépenses dérivées de la participation de l'Animateur Fraternel sont à la charge de l'Ordre Franciscain Séculier, et cette responsabilité ne peut être transférée à la Jeunesse Franciscaine.

En plus de ces attributions, l'Animateur Fraternel doit subtilement veiller à ce que les jeunes responsables de l'Assemblée/Chapitres soient attentifs à tous les besoins qui découlent de l'organisation d'un moment aussi significatif pour le chemin fraternel, ainsi qu'à percevoir que leur présence manifeste l'amour de l'OFS envers la JeFra.

4 – L'Animateur Fraternel, membre de l'Équipe de Formation de la JeFra .

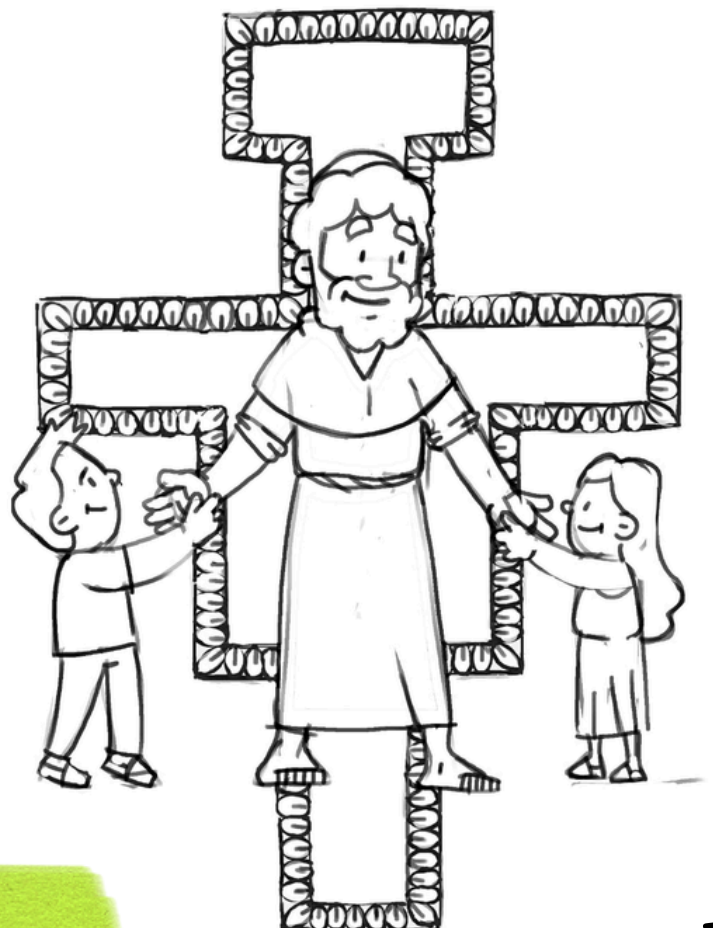
Dans le service d'animation fraternelle, le franciscain séculier doit participer et coopérer aux réunions officielles ainsi qu'à l'élaboration et à l'exécution du programme de formation.

Comme cela a été souligné à plusieurs reprises dans ce guide, il est important de souligner que la responsabilité de la présence et du souci de la Jeunesse Franciscaine n'est pas exclusive au seul Animateur Fraternel, mais à toute la fraternité de l'OFS. À son tour, la présence de l'Animateur Fraternel, quel que soit son âge, doit être un motif de célébration et de joie, démontrant sa vie centrée sur le charisme franciscain séculier et sa disponibilité au dialogue.

Le rôle premier de l'Animateur Fraternel est de collaborer, uni dans le témoignage et couronné par l'accompagnement de la fraternité de la JeFra , en éveillant chez chaque jeune « le désir d'être OFS ». Comme indiqué dans le document « Incorporation des membres de la JeFra à l'OFS » (Incorporation des membres de la JeFra à l'OFS),

« L'Animation Fraternelle est synonyme d'accompagnement, car sa tâche principale est d'être aux côtés des jeunes dans leur chemin de croissance franciscaine qui présuppose aussi l'humain et le chrétien" , lorsqu'ils se sentent appelés à vivre la vie chrétienne en fraternité à la lumière du message de saint François d'Assise.

Il est à noter que l'Animateur Fraternel fait partie de l'équipe de formation de la JeFra, avec l'Assistant Spirituel, et qu'il doit également travailler en collaboration avec les responsables OFS- JeFra qui accompagnent les enfants et adolescents franciscains.



4.1. Au temps de la formation pour les initiés de la JeFra

L'Animateur Fraternel est une référence pour la Jeunesse Franciscaine sur ce que signifie être membre de l'Ordre Franciscain Séculier (OFS). D'où la nécessité pour chaque Fraternité JeFra d'avoir un Animateur Fraternel élu en chapitre ou nommé par le conseil de fraternité OFS auquel elle appartient, dans le but d'assurer « une meilleure compréhension de la vocation franciscaine séculière et de la Fraternité à laquelle, naturellement, les membres de la JeFra nous rejoindront ».

Il est vrai que cette étape initiale relève de la responsabilité des jeunes franciscains qui l'ont déjà parcourue, ce qui n'exclut cependant pas la nécessité de participation et d'attention de la part de l'Animateur Fraternel, car ils font partie de l'équipe de formation, comme mentionné plus tôt.

Dans le cas d'une fraternité de la JeFra encore en formation, il sera de la responsabilité du Conseil régional de la JeFra de veiller au bon déroulement de la formation de l'étape de formation initiale. À son tour, il appartiendra au Conseil local OFS de désigner un frère pour servir comme Animateur Fraternel, qui contribuera au développement de cette étape de formation.

Être une présence active, s'intéresser au développement des moyens pour que les jeunes restent dans la fraternité de la JeFra, créer avec l'équipe de formation un programme qui va de la formation aux loisirs et à la convivialité fraternelle, sont quelques-unes des responsabilités de l'animateur fraternel.

Il est important que dès l'initiation, l'Animateur Fraternel cherche subtilement à éveiller la vocation franciscaine séculière, en indiquant le chemin de l'OFS comme chemin de sanctification. L'Animateur Fraternel est une référence pour la Jeunesse Franciscaine sur ce que signifie être membre de l'Ordre Franciscain Séculier (OFS). D'où la nécessité pour chaque Fraternité de la JeFra d'avoir un Animateur Fraternel élu ou nommé par le conseil de la Fraternité OFS auquel il appartient, dans le but d'assurer « une meilleure compréhension de la vocation franciscaine séculière et de la Fraternité à laquelle, naturellement, les membres de la JeFra rejoindront ».

4.2. Pendant le temps de formation de la JeFra

Pour pouvoir rendre un service plus fidèle à la Jeunesse Franciscaine, l'Animateur Fraternel doit connaître tous les documents existants sur la JeFra et accorder une attention particulière à la formation, en collaborant avec les responsables de la Fraternité : le Conseil de la JeFra, en particulier le responsable de la formation et l'assistant spirituel.

Encore une fois, nous soulignons la présence de l'Animateur dans l'équipe de formation de la JeFra, en notant que tous les frères travaillant dans l'équipe doivent comprendre l'importance d'une répartition équitable des tâches, typique du travail en commun, afin que l'Animateur fraternel, en particulier, soit également disponible pour remplir sa fonction principale : être le lien entre les fraternités JeFra et OFS, ainsi que guider ce processus de formation.

Il est important de noter que cette étape de formation relève également de la responsabilité spécifique de la fraternité de la JeFra, ce qui n'empêche pas l'Animateur Fraternel d'être invité ou d'exprimer sa volonté d'animer certaines rencontres.

Le souci du charisme franciscain, à tout moment, doit être primordial dans le service d'Animation Fraternelle, ainsi que l'encouragement à la coexistence entre les deux fraternités. Il est important de promouvoir des moments partagés, qu'ils soient festifs ou formatifs, avec l'Animateur Fraternel, en collaboration avec les Conseils, qui stimulent ces moments.

"Le but ultime de l'accompagnement de l'animateur fraternel est que la Jeunesse Franciscaine se sente accompagnée par l'OFS à tous les niveaux".

4.3. Nouveaux jeunes de la JeFra à l'OFS

Il est essentiel que nos fraternités OFS s'éveillent à l'accueil des jeunes, en les reconnaissant comme un signe d'espérance et de continuité dans l'expérience du charisme franciscain séculier. Il est indispensable que, dans cette approche, la fraternité OFS se montre ouverte à la jeunesse, en évitant d'imposer le temps et la réalité d'une fraternité déjà structurée et consolidée à des jeunes qui abordent avec des caractéristiques typiques de l'étape jeunesse.

Il faut tenir compte du fait que, comme indiqué précédemment, la collaboration, le témoignage et l'accompagnement doivent guider l'action des franciscains séculiers auprès des jeunes, en facilitant le chemin de cette conquête, en remplissant la responsabilité des Fraternités OFS de « soigner la vitalité et l'expansion des Fraternités de la JeFra, et accompagner les jeunes sur leur chemin de croissance humaine et spirituelle avec des propositions d'activités et de contenus thématiques".

Spécifiquement en ce qui concerne l'Animateur Fraternel, il est important qu'il possède une capacité particulière d'accueil, qui permet, à travers ses attitudes, de rassembler de nombreux jeunes autour du charisme franciscain de vie, basé sur la courtoisie qui « est une sœur de la charité, qui éteint la haine et favorise l'amour". Pour cela, l'Animateur Fraternel doit éveiller leur créativité, en guidant toujours les jeunes selon le charisme franciscain, et il est valable de chercher chez les jeunes eux-mêmes la réponse aux doutes qui peuvent surgir dans cette méthode d'accueil, en soulignant que la bonne hospitalité ne sera jamais oubliée par un jeune s'approchant de la fraternité.

4.4. Pendant la période de double appartenance JeFra -OFS

En collaboration avec le Formateur (ou l'équipe de formation) de la Fraternité OFS locale, l'Animateur Fraternel accompagnera le membre de la JeFra vers la Profession. Cette étape de formation relève de la responsabilité spécifique de l'Ordre Franciscain Séculier et doit être réalisée sous la direction de l'Animateur Fraternel qui connaît les jeunes de la JeFra.

Il est important que l'Animateur Fraternel transmette tout le contenu formatif prévu pour cette étape avec des méthodes et des pédagogies adaptées à l'étape des jeunes. Ils doivent travailler simultanément sur la Règle et les Constitutions Générales de l'OFS.

Il est important de souligner qu'en étant admis à l'OFS, le membre de la JeFra devient également membre de la fraternité OFS, de sorte que, pendant cette étape de formation, il doit participer aux réunions de la JeFra et de la fraternité franciscaine séculière. L'Animateur Fraternel est particulièrement responsable de cette phase importante de transition et de maturation vocationnelle.

Une attention particulière doit être portée à ce stade à la continuité de la Fraternité de la JeFra, qui doit rechercher le renouvellement de ses membres, car de jeunes profès franciscains font également partie de l'OFS.

Le service de l'Animation Fraternelle est un don et un privilège qui doit être accompli avec dévouement et persévérance pour permettre un enrichissement mutuel de la JeFra, de l'OFS et de la Famille Franciscaine dans le développement d'une mission commune dans l'Église et dans la société.

5 - Participation de l'Animateur Fraternel au Conseil OFS

« Un représentant de la JeFra, désigné par son Conseil, fait partie du Conseil OFS correspondant ; un représentant de l'OFS, désigné par son Conseil respectif, fait partie du Conseil de la JeFra au même niveau. Le représentant de la JeFra a le droit de vote au Conseil de l'OFS seulement s'ils sont franciscains séculiers profès" (Art. 97.4, du CC.GG.).

"Pour assurer une relation étroite entre l'OFS et la JeFra, les Constitutions Générales de l'OFS exigent qu'un représentant de l'OFS, désigné par son propre Conseil, fasse partie du Conseil de la JeFra. Il est important de ne pas confondre le représentant de la JeFra avec l'Animateur Fraternel. Cependant, l'expérience a montré qu'il est utile et possible qu'un tel représentant de l'OFS et l'Animateur Fraternel coïncident, afin de mieux réaliser une communion vitale mutuelle. (Lignes directrices pour l'animation fraternelle 4)

De même, le Président de la JeFra est également un membre actif du Conseil respectif de l'OFS à son niveau, même avec le droit de s'exprimer et de voter sur toutes les décisions s'il est professé. Dans le cas où le membre de la JeFra ne fait pas profession, il a toujours le droit de participer aux réunions du Conseil avec le droit de s'exprimer.

Pour cette raison, l'Animateur Fraternel et le Président de la JeFra ont le droit d'être convoqués aux réunions du Conseil de l'OFS, ainsi qu'aux Chapitres, à leurs différents niveaux, étant à la charge de l'OFS de couvrir les dépenses nécessaires pour la participation des frères qui occupent ces deux postes.

Concernant les réunions ordinaires, un temps spécial doit être réservé à l'Animateur Fraternel pour informer le Conseil OFS respectif de ses activités avec la Jeunesse Franciscaine. En outre, ils doivent guider les autres conseillers sur les éventuels doutes qui pourraient surgir concernant l'organigramme et le fonctionnement de la JeFra.

La participation du Président de la JeFra à la réunion du Conseil de l'OFS au niveau respectif est également très importante, dans le but de renforcer les liens entre l'OFS et les fraternités de la JeFra , en échangeant des expériences qui favorisent la croissance spirituelle de la JeFra , en gardant le Conseil informé sur les activités de la Fraternité de la JeFra et motivant le développement des réunions communes et d'horaires avec des activités interconnectées.

6. Autres documents pertinents

Pour pouvoir réaliser un service plus large dans la Jeunesse Franciscaine, l'Animateur Fraternel doit connaître tous les documents existants sur la JeFra et accorder une attention particulière à la formation, en collaborant avec les responsables de la Fraternité : le Conseil de la JeFra , le responsable de la formation et l'assistant spirituel. (point 3.1 des Lignes directrices pour l'animation fraternelle).

Il existe de nombreux documents qui abordent la relation entre l'OFS (Ordre Franciscain Séculier) et la JeFra (Jeunesse Franciscaine), ainsi que d'autres qui traitent spécifiquement de la fonction d'Animation Fraternelle, servant de guide pour l'action de l'ensemble de l'OFS dans sa relation avec les jeunes franciscains, en particulier pour le frère franciscain séculier désigné pour le service.

Il est important de comprendre que les documents ne doivent pas être considérés uniquement comme strictement juridiques, mais que nous devons donner une application spirituelle à ce qui y est défini sous forme de règles. En d'autres termes, tout ce qui est contenu dans les documents doit être vécu pour assurer la communion entre l'OFS et la JeFra, ainsi que la préservation du charisme franciscain séculier.

En tenant compte du fait que les documents ne sont pas un obstacle à vivre le charisme mais plutôt des textes approuvés conjointement sur la base de l'évolution du chemin entre l'OFS et la JeFra, nous aborderons de manière un peu plus détaillée ceux qui sont les plus pertinents pour le service de l'Animation Fraternelle.

6.1. Líneas guía para la Animación Fraternal

Ces lignes directrices ont un caractère international et correspondent donc à une orientation qui devrait guider la relation entre la JeFra et l'OFS dans le monde entier. Leur développement est le résultat du Chapitre International de l'Ordre Franciscain Séculier, tenu en 2008 en Hongrie, où les Franciscains séculiers du monde entier ont discuté de la nécessité de créer un document qui guiderait et faciliterait la compréhension du service d'Animation Fraternelle. Ils se composent de sept chapitres, en commençant par l'introduction ; passer par la fonction d'Animation Fraternelle ; le rôle de l'Animateur Fraternel et ses caractéristiques ; comment devrait être leur relation avec la JeFra ; comment devraient être leurs relations avec l'OFS ; comment devrait être leur relation avec l'Assistant Spirituel ; et enfin, présenter les conclusions des lignes directrices internationales. Ces lignes directrices pour l'animation fraternelle ont été approuvées le 22 octobre 2011, lors de la réunion de la Présidence du CIOFS au Brésil.

Conclusion:

Comme vous pouvez le constater, le chemin de l'animation fraternelle a déjà commencé depuis longtemps, et dans de nombreux pays comme le Brésil, des efforts ont été faits pour renforcer ce service, et nous avons encore besoin de renforcer la compréhension de la mission et du rôle de l'Animateur fraternel. Il est nécessaire de redécouvrir l'importance du service d'animation fraternelle. Encore une fois, gratitude envers tant d'animateurs fraternels, formateurs et assistants qui ont consacré leur vie à une partie de ce travail.

Le pape François dans l'exhortation apostolique *Christus Vivit* nous dit :

"Parfois, j'ai vu de jeunes arbres, beaux, élevant leurs branches vers le ciel, en cherchant toujours plus, et ils ressemblaient à un chant d'espoir. Plus tard, après une tempête, je les ai retrouvés tombés, sans vie. Parce qu'ils avaient peu de racines, ils avaient étendu leurs branches sans bien s'enraciner dans la terre, et ont ainsi succombé aux assauts de la nature. C'est pourquoi cela me peine de voir que certains proposent aux jeunes de construire un avenir sans racines, comme si le monde commençait maintenant. Il est impossible à quelqu'un de grandir s'il n'a pas de racines solides qui l'aident à être bien soutenu et ancré à la terre. Il est facile de « s'envoler » quand il n'y a rien à quoi se raccrocher, rien à quoi s'accrocher. 179).

Le charisme franciscain est une grande racine qui s'est développée pendant 800 ans et il est de notre responsabilité d'être le soutien sur lequel peuvent s'appuyer nos jeunes de la JeFra.

Nous continuons à marcher ensemble en tant que frères et sœurs.

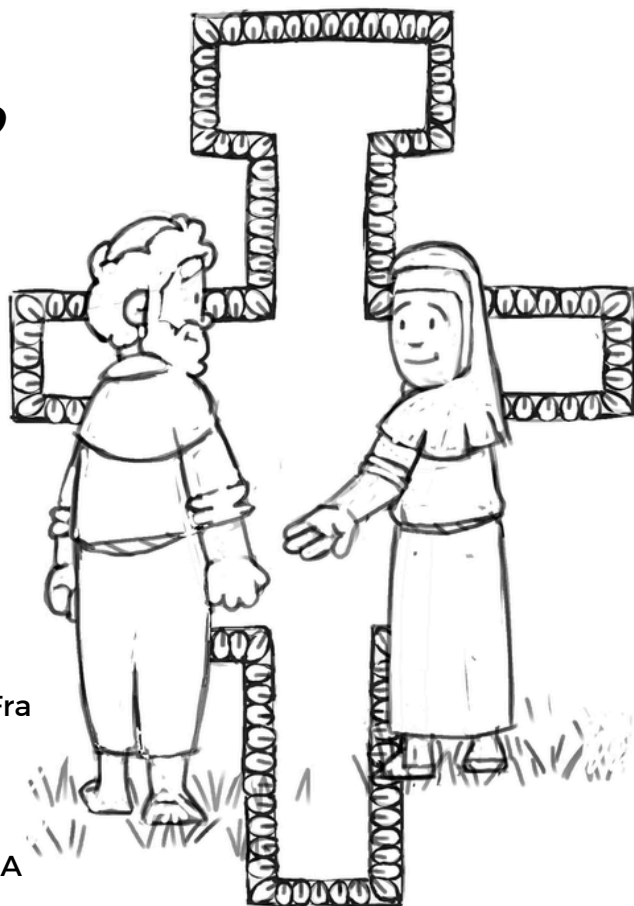
Commission Jefra CIOFS

Felix Chocojay OFS-JUFRA, Coordinateur international JeFra

Silvia Noemi Diana OFS, Animatrice Fraternelle

Noemi Paola Riccardi OFS, Resp. enfants et adolescents franciscains.

Fr. Carlos Gines Campos TOR, Assistant général OFS-JEFRA



Dessins: Cristian Camargo - Argentina